



Caen, le 1^{er} juillet 2021

Lettre ouverte au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,

En cette fin d'année scolaire, faisons le bilan.

En tant qu'élus, mandatés, nous vous faisons part de la souffrance de tous les personnels : enseignants, AED, AESH, personnels administratifs, encadrement direct et cela, à tous les niveaux.

Encore cette année, outre la menace permanente de la pandémie, le respect de la distanciation sociale et des gestes barrières, nous avons dû enseigner dans des conditions dégradées par des effectifs de classe pléthoriques, ce qui est d'autant plus vrai dans les établissements ayant accepté l'expérimentation de l'intégration des dispositifs ULIS au sein de leur établissement.

Après un temps d'affichage qui a dupé les différents publics (enseignants, parents d'élèves, journalistes), quelle mauvaise publicité pour ce généreux dispositif que de voir des enseignants face à 28 élèves + 3 élèves en intégration + 2 AESH accompagnants soit 33 personnes dans des classes non prévues pour accueillir tant de monde.

Dans ces conditions :

- Qu'en est-il de la distanciation sociale répétée ad nauseum par tous les médias ?
- Qu'en est-il des recommandations quant au renouvellement d'air et du respect des gestes barrières nécessaires à la limitation de la propagation du coronavirus dans ces volumes clos avec de tels effectifs pléthoriques ?

Nous imaginons que vous savez que cela est impossible,
Nous imaginons que vous faites le pari que « ça va passer ».

Cette situation, aux vues des ajustements de juin des dotations horaires globales, va perdurer en 2022 malgré les remontées d'effectifs de vos principaux, malgré les malaises et les colères des professeurs, assistants d'éducation, AESH accompagnants les élèves reportés par vos principaux .

Tous les signaux passent au rouge. Qu'attend l'administration pour désamorcer les colères et mettre en classe des effectifs décents, c'est à dire 1 discipline = 1 enseignant et 24 élèves ?

Autres sources de souffrances : les situations UBUESQUES que nous vivons quotidiennement car le canal d'informations entre les agents et leur administration est substitué par les canaux BFM-TV et Twitter.

Nous sommes interpellées sans ménagement aux sorties de nos cours et aux conseils de classe par des parents d'élèves qui nous somment de répondre à des informations ou intox diffusées pendant nos heures de travail.

Exemple récent : demande d'éclaircissements sur l'organisation de la semaine précédent l'examen du DNB suite à l'infox : « les élèves de 3ème seront en confinement une semaine avant le brevet ».

Vous connaissez le paradoxe de ces situations que nous vivons quotidiennement.

Vous savez l'inconfort vécu par vos personnels de direction et savez que leur loyauté leur dicte une réserve, même si celle-ci devient de plus en plus difficile à respecter et à contenir.

Ces mêmes personnes qui sont restées et restent encore aux avant-postes de la lutte anti-covid avec les moyens dérisoires mis à leurs dispositions (historique des masques déjà évoqué dans cette instance, problèmes de ventilation dans les salles surpeuplées) n'ont bénéficié d'aucune priorité lors de la campagne de vaccination anti-covid.

Un seul créneau le WE du 17-18 avril avec une communication défaillante qui n'a pas su cibler les personnels concernés : 1 mel à j-2 et une répartition territoriale qui bénéficiait aux villes alors que notre département est à dominante rurale.

Vous savez l'impréparation de cette campagne destinée aux personnels de l'éducation nationale.

Vous savez que ces personnels loyaux envers leur administration, dévoués à leurs missions d'enseignement et à l'éducation de notre jeunesse se sentent quotidiennement déconsidérés et humiliés par leur propre ministère.

Dernier exemple : des personnels qui avaient rendez-vous hors temps de travail pour leur 2^{ème} dose de vaccin anti-covid se sont vus, par un courrier menaçant et

contraignant du Rectorat, devoir annuler le rappel de leur vaccin anti-covid pour assurer la surveillance d'oraux du Baccalauréat.

Quel employeur en France se permet de faire passer la santé de ses salariés au second plan de ses préoccupations ?

Selon l'article L. 4121-1 du Code du travail, l'employeur est tenu de prendre toutes « *les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* ».

Cela paraît d'autant plus inacceptable que la FAQ est claire : « *En toute hypothèse, l'administration doit adopter toute mesure facilitant l'accès à la vaccination. À ce titre, une autorisation spéciale d'absence (ASA) peut être attribuée à la personne qui se rend, sur son temps de travail ou durant ses obligations de service, à un rendez-vous de vaccination.* »

Vous n'ignorez pas que vous ne respectez pas vos obligations d'employeur. Vous faites le pari que « ça va passer quand même ».

Bientôt cette instance va disparaître.

Ces moments d'échanges, toujours honnêtes et francs, étaient l'occasion pour notre direction académique de connaître nos inquiétudes, nos souffrances, nos colères.

Si certains se réjouissent de sa disparition, il est à craindre une rupture totale et définitive des relations personnels / direction académique.

Est-ce réellement en cassant le thermomètre que l'homme de l'art fait chuter la fièvre ?

Les représentants syndicaux membres du CHSCTD-14
au titre de la FSU